

A L'ATTENTION DES PARENTS ET DU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Bruxelles, le

Objet : Scarlatine - plusieurs cas

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La Direction de l'établissement scolaire nous informe de la présence de plusieurs cas de scarlatine chez des enfants de l'école.

Afin de rechercher des enfants porteurs simples du germe responsable de la maladie, ***nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant qui réalisera un frottis de gorge et qui pourra administrer à l'enfant un traitement préventif spécifique.***

La scarlatine est une maladie de l'enfant qui doit être signalée au médecin responsable du service PSE par l'intermédiaire de la Direction de l'école.

La scarlatine est une maladie éruptive contagieuse de l'enfant de plus de 3 ans. Elle est due à la toxine de certains streptocoques hémolytiques de type A.

Les symptômes de la maladie sont : une fièvre élevée, des petits boutons rouges très fins et très serrés sur le corps qui rendent la peau rugueuse au toucher et la présence d'une angine. La langue presque lisse a parfois une couleur framboise.

L'enfant malade ne pourra fréquenter l'école qu'après guérison et sous couvert d'un certificat médical attestant que le traitement antibiotique est suivi depuis au moins 48 heures.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'équipe de Promotion de la Santé à l'Ecole,
Catherine Germeau